

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIMARD

SEANCE DU 19 janvier 2018

Le conseil municipal de la Commune de Simard s'est réuni le vendredi 19 janvier 2018, à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ABERLENC, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Claude MERCEY-BON, Evelyne THIBERT, Sébastien CHEVEAU, Martine DESPREAUX-ROBELIN, Sylvia GAY, Raphaël GUINOT, Jean-Luc MOISSON, Cédric PICARDAT, Jocelyne REBY, Marie-Elisabeth RIOLLET et Fabien WALTEFAUGLE.

Excusé(e)(s) : M Eric MAIRET a donné pouvoir à M Jean-Claude MERCEY-BON et Mme Mathilde CHALUMEAU.

Absent(e)(s) : Mme Florence BORDIAUX

Secrétaire de séance : M Jean-Claude MERCEY-BON

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2017.

### **- Vente du terrain rue du 23 août 1944**

Monsieur le Maire présente la proposition de la société BBI pour l'achat du terrain rue du 23 août 1944 en vue de la construction de 9 pavillons axée vers les primo-accédants.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et une abstention, décide de vendre le terrain rue du 23 août 1944 à la société BBI de Louhans pour un montant de 60 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document relatif à l'opération.

### **- Plan Local d'Urbanisme : choix du cabinet**

Le conseil municipal prend acte que le cabinet retenu pour le marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme est le cabinet BRANLY de La Chapelle de Guinchay pour un montant de 26 956€ HT toutes tranches confondues.

### **- Convention de mise à disposition de locaux et de matériel par la commune de Simard à la communauté de communes BLI**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la commune de Simard, la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' et l'association de la cantine scolaire pour l'utilisation des locaux de la salle polyvalente et de la cantine scolaire afin d'accueillir les enfants inscrits au centre de loisirs durant l'année 2018.

**- Monsieur le Maire informe l'assemblée:**

- Que Madame Martine Sixdenier a repris la présidence du Comité des Fêtes,
- Que Mme Sabine Grandjean a été recrutée pour remplacer Mme Brischoux en arrêt de travail jusqu'aux vacances de février.

*Vu par Nous, Jean-Marc ABERLENC, Maire de la Commune de Simard, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le Maire,

Jean-Marc ABERLENC.

